

Enfants et jeunes réfugiés: appliquer les droits de l'enfant

Recommandations pour les communes et les cantons

Le but de cette fiche d'information est d'aider les communes et les cantons à protéger les enfants et les jeunes réfugiés, à les soutenir et à les intégrer au sein de la société dans le respect des droits de l'enfant.

La violence, la guerre et les persécutions bouleversent chaque année la vie de millions d'êtres humains dont beaucoup doivent quitter leur patrie. La vague actuelle de réfugiés d'Ukraine confronte de nombreux pays, dont la Suisse et le Liechtenstein, à des défis de taille. Fin juin 2022, plus de 50 000 réfugiées et réfugiés d'Ukraine avaient déjà obtenu le statut de protection S¹ en Suisse et plus de 300 au Liechtenstein, dont 20 000 environ ont trouvé un emploi. Assurer rapidement une prise en charge et un soutien appropriés à tant de personnes n'est pas une mince affaire.

Comme déjà lors de précédents mouvements migratoires, de nombreux enfants et adolescents se trouvent parmi les réfugiés. La vie et le développement de ces jeunes personnes doivent se dérouler dans les meilleures conditions possibles malgré l'expérience de l'exil. Le traumatisme auquel les enfants réfugiés sont confrontés ne doit pas être encore aggravé par l'isolement et l'exclusion dans le pays d'accueil. Les cantons et, surtout, les communes qui constituent l'environnement de vie direct des enfants et des jeunes jouent à cet égard un rôle central. Les offres et les prestations relevant du domaine de compétence des autorités communales ont une influence prépondérante sur la vie quotidienne des enfants et des jeunes. Les communes sont en effet en première ligne pour répondre aux besoins des jeunes et de leurs familles, ce qui inclut la protection, l'hébergement, la santé et l'éducation.²

Les recommandations ci-après sont regroupées par thèmes dans l'optique de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (CDE):

Ces recommandations se rapportent à tous les enfants et jeunes réfugiés, y compris ceux venant actuellement d'Ukraine.

Plus amples informations d'UNICEF Suisse et Liechtenstein:

[Fiche d'information pour les particuliers concernant l'hébergement privé des réfugiés](#)

[Fiche d'information pour les adultes sur la façon de parler de la guerre aux enfants et aux jeunes](#)

[Fiche d'information pour les jeunes sur la meilleure façon de gérer les situations de crise](#)

[Note d'information pour la Confédération avec des recommandations sur la protection de l'enfant dans la procédure d'asile](#)

¹ Plus d'informations sur le statut de protection S pour les réfugiés ukrainiens dans le [communiqué de presse du Conseil fédéral](#).

² En ce qui concerne la prise en charge des jeunes d'Ukraine ayant besoin de protection, nous recommandons la [fiche d'information élaborée par la CDAS et la COPMA](#).

Protection

- **Implémenter des standards minimaux pour la protection des enfants.** Les enfants et les jeunes réfugiés doivent eux aussi être protégés contre la violence, l'exploitation et les abus. Cela implique la formation de groupes professionnels concernés (p. ex. autorités, services sociaux, enseignants).
- **Penser aux groupes particulièrement vulnérables dans le cadre de toutes les mesures.**
 - **Enfants en bas âge et enfants d'âge préscolaire:** En dehors du milieu familial, ce groupe a peu ou pas de contacts sociaux et n'est pas intégré dans des structures d'accueil obligatoires (telles que l'école). De ce fait, il est plus difficile pour les autorités d'identifier les besoins de soutien ainsi que des dangers potentiels et d'agir en conséquence.
 - **Enfants et jeunes sans statut de séjour régulier:** Ce groupe doit avoir accès aux offres éducatives et de soutien sans être exposé à un risque d'expulsion pour eux-mêmes ou leur famille.
 - **Mineurs non accompagnés:** Dans le cas d'enfants et de jeunes non accompagnés ou séparés de leurs parents, il convient de privilégier les petits groupes et les solutions basées sur la famille (p. ex. foyers de groupe, familles d'accueil et systèmes de tutelle).³
- **Créer des espaces de vie adaptés aux enfants.** Dans leur hébergement, les enfants et les jeunes ont besoin d'espaces pour jouer et se retirer, où ils peuvent par exemple faire leurs devoirs, se détendre et protéger leur sphère privée.
- **Prendre la traite d'enfants au sérieux.** Des groupes vulnérables tels que les enfants et les jeunes en exil sont particulièrement exposés à la traite des êtres humains. Il faut également veiller à ce risque dans le cadre d'hébergements privés ou communaux.⁴
- **Traiter les enfants et les jeunes selon les besoins de leur âge.** Indépendamment de leur origine, de leurs expériences de l'exil et de leur statut de séjour, les enfants et les jeunes doivent bénéficier d'un traitement adapté à leurs besoins.

Santé et soins médicaux

- **Assurer l'accès aux dispositifs de santé.** Les services sanitaires locaux doivent être accessibles pour tous les enfants et les jeunes vivant dans la localité concernée - indépendamment de leur nationalité ou de leur statut de séjour. Les réfugiés ukrainiens peuvent séjourner en Suisse sans visa ni autorisation de séjour pendant trois mois. Ces personnes n'ont pas d'obligation de s'assurer contre la maladie en Suisse, mais leur assurance ukrainienne ne permet pas une prise en charge suffisante pour des traitements médicaux en Suisse.
- **Garantir la prévention.** Cela comprend les vaccinations, l'alimentation prénatale, des services sanitaires dans le domaine de la santé sexuelle⁵, le planning familial et une prise en charge psychosociale⁶.
- **Soutenir les enfants et les jeunes présentant des besoins particuliers** (comme p. ex. retard de développement, troubles du langage, handicaps physiques, visuels et auditifs) en leur apportant immédiatement l'appui nécessaire. Afin d'informer les familles et les personnes de référence sur les offres existantes, l'on peut par exemple recourir à des fiches d'information présentant les organisations locales qui s'occupent d'enfants ayant des besoins particuliers.
- **Proposer des vaccinations contre le Covid-19.** En Ukraine, le taux de vaccination contre le Covid-19 n'est que de 35% et il s'agissait souvent de vaccins non homologués en Suisse.
- **Assurer un soutien psychologique et thérapeutique.** Beaucoup d'enfants et de jeunes réfugiés souffrent de stress post-traumatique. Cela rend leur intégration plus difficile. En raison de capacités insuffisantes et d'obstacles administratifs, de nombreuses personnes n'ont pas bénéficié du suivi dont elles auraient eu un urgent besoin lors de précédentes vagues de réfugiés.⁷

Sont notamment concernés les droits des enfants suivants:

Art. 8 CDE Identité

Art. 16 CDE Protection de la sphère privée et atteintes à l'honneur

Art. 19 CDE: Protection contre toute forme de violence, de mauvais traitements, d'abandon

Art. 20 CDE Protection particulière en dehors du milieu familial

Art. 22 CDE Enfants réfugiés

Art. 34 CDE Protection contre les abus sexuels

Sont notamment concernés les droits des enfants suivants:

Art. 3 CDE Intérêt supérieur de l'enfant

Art. 6 CDE Vie, survie & développement

Art. 23 CDE Soins spéciaux des enfants handicapés

Art. 24 CDE Santé, eau, environnement, alimentation

Art. 39 CDE Réadaptation et réinsertion

³ Manuel sur la [prise en charge et l'hébergement de mineurs non accompagnés](#) dans le canton de Soleure (en allemand).

⁴ Le [manuel en ligne «La traite d'enfants»](#) contient des marches à suivre et des exemples concrets. Voir aussi [Campagne de sensibilisation de la Confédération sur la traite des êtres humains](#).

⁵ Des informations sur le thème de la [santé sexuelle pour les réfugiés ukrainiens](#) sont proposées par l'association Santé Sexuelle Suisse.

⁶ Integras informe sur le thème [Réfugiés et traumatisme: accompagnement d'enfants et d'adolescents en institutions et en familles d'accueil](#).

⁷ Brochure d'information de l'Université de Zurich sur les [enfants et les jeunes réfugiés traumatisés](#) (en allemand); manuel du HCR [Recommandations pour une meilleure intégration dans la classe d'enfants réfugiés souffrant de stress et de traumatisme](#) (en allemand).

- **Informez sur les offres existantes.** Il existe un grand nombre d'initiatives nationales et régionales sur le thème de la santé psychique. L'essentiel est d'informer sur les offres existantes dans une forme et un langage appropriés.⁸

Éducation et intégration

- **Garantir l'accès à une éducation gratuite de qualité.** Indépendamment de leur statut migratoire ou d'asile, les services compétents doivent mettre à la disposition de tous les enfants et jeunes une place appropriée dans l'enseignement primaire, secondaire ou professionnel.⁹
- **Pas de classes séparées pour les enfants et les jeunes réfugiés.** Des classes exclusivement destinées aux réfugiés ne sont pas propices à l'intégration ni à l'acquisition de la langue. En lieu et place, des mesures linguistiques supplémentaires sont recommandées.
- **Ne pas perdre de temps.** Dans la perspective d'une intégration réussie, il est important que les enfants et les jeunes soient rapidement intégrés dans le système éducatif.
- **Soutenir les offres d'intégration.** L'intégration est favorisée par une attitude générale bienveillante dans les écoles, la régularité dans les déroulements quotidiens et la mise en place d'offres complémentaires de soutien, internes et externes à l'école, telles que l'aide aux devoirs, des cours de français supplémentaires et des conseils sur les structures d'offre existantes. Des activités dans le cadre desquelles les enfants peuvent interagir sont recommandées.¹⁰
- **Participation des parents.** L'intégration scolaire d'enfants et de jeunes réfugiés ne s'arrête pas aux cours dispensés, mais nécessite aussi un accompagnement fondé et un contact régulier avec les parents.¹¹
- **Proposer des passerelles et des solutions de transition.** Lors de précédents mouvements migratoires, beaucoup de jeunes réfugiés étaient confrontés à des problèmes à l'issue de la scolarité obligatoire car des solutions de suivi n'avaient pas toujours été prévues. Le statut de protection S offre aux jeunes Ukrainiens la possibilité de commencer ou de poursuivre une formation.
- **Tenir compte des traumatismes subis et former les professionnels.** Les enfants et les jeunes réfugiés ont vécu des expériences lourdes et sont parfois traumatisés. Il est important de faire preuve de sensibilité et de professionnalisme à leur égard.¹²
- **Parler de la guerre.** Face à des enfants et des jeunes, il est important de faire preuve de sensibilité pour parler de la guerre afin de les aider à gérer la situation et assimiler ce qu'ils ont vécu. Même les enfants et les jeunes qui ne sont pas directement concernés par la guerre doivent pouvoir exprimer leurs soucis et leurs préoccupations en lien avec la situation.¹³
- **Créer et promouvoir des offres de loisirs.** Des offres spéciales d'activités de loisirs sont souvent proposées à des personnes réfugiées par des particuliers et des associations. Les cantons et les communes devraient promouvoir de telles offres, constituer des réseaux avec ceux qui les proposent et en informer la population.

Sont notamment concernés les droits des enfants suivants:

Art. 18 CDE Responsabilité des parents

Art. 28 CDE Droit à l'éducation; école; formation professionnelle

Art. 29 CDE Objectifs pédagogiques; structures éducatives

Art. 31 CDE Participation aux loisirs, à la vie culturelle et artistique, incitations publiques

⁸ [Sur le site Internet d'UNICEF Suisse et Liechtenstein](#), vous trouverez une liste des principaux services de soutien nationaux sur le thème de la santé psychique. Vous pouvez consulter une récapitulation des offres de soutien sur des thèmes psychosociaux [ici](#) (en allemand). La Croix-Rouge suisse propose par ailleurs un Service ambulatoire pour victimes de la torture et de la guerre, une consultation médicale en ligne gratuite Medgate en allemand, en anglais et en russe ainsi qu'un cours gratuit pour les familles d'accueil et les bénévoles dans le domaine de l'exil et des traumatismes. Le canton de Soleure a mis en place une hotline cantonale pour les offres psychosociales.

⁹ [Ici](#), vous trouverez une récapitulation du système éducatif et de formation professionnelle en Suisse publiée en 14 langues.

¹⁰ Le canton de Bâle-Campagne a par exemple développé un [Concept pour les réfugiés dans l'école obligatoire](#), un aide-mémoire pour l'[organisation de la planification](#) de l'intégration d'élèves issus de régions en crise et un [Q&R](#) sur la scolarisation de réfugiés ukrainiens. Le canton de Zurich a développé un [plan d'études cadre pour la scolarisation dans les classes d'accueil](#) pour les enfants dans le secteur de l'asile. Le canton de Fribourg a rédigé une lettre concernant [l'accueil et la scolarisation en allemand et en français](#) pour les élèves primo-arrivants de langue étrangère. Le canton de Schwyz a publié [un guide sur la scolarisation d'enfants réfugiés](#) dans l'école obligatoire et une fiche d'information sur [la prise en charge scolaire d'enfants et de jeunes réfugiés traumatisés](#). Le canton de Thurgovie dispose d'une fiche d'information [sur la scolarisation d'enfants et de jeunes du secteur de l'asile](#) et sur la [prise en charge scolaire d'enfants et de jeunes réfugiés traumatisés](#).

¹¹ Voir également à ce propos les références du canton de Zurich sur le [premier entretien avec les parents](#) et les recommandations d'Interpret sur la [collaboration interculturelle avec les parents d'élèves](#). Le canton de Thurgovie a publié des informations destinées aux parents en [allemand](#) et en [ukrainien](#).

¹² Brochure du canton de Bâle-Campagne sur la [prise en charge d'enfants et de jeunes réfugiés traumatisés à l'école](#).

¹³ L'UNICEF Suisse et Liechtenstein a conçu une [fiche d'information pour les adultes](#) sur la manière de parler de la guerre aux enfants et aux jeunes, ainsi qu'une [fiche d'information pour les jeunes](#) sur la manière de gérer au mieux les situations de crise.

Conditions de vie adaptées

- **Développer et actualiser un concept pour les réfugiés.** Un tel concept aide à coordonner les défis et à les aborder de manière efficiente et ciblée. Si un tel concept existe déjà, il convient de l'actualiser dans le contexte du nouveau statut de protection S. La situation est aujourd'hui radicalement différente d'un canton à l'autre, si bien que les conditions de vie des réfugiés sont extrêmement variables.¹⁴
- **Créer des offres de logement adaptées.** Jusqu'à ce que les personnes réfugiées soient capables de s'occuper elles-mêmes de trouver un logement ou y soient autorisées par la loi, il est nécessaire de mettre des offres adaptées à disposition. Les cantons et les communes y travaillent déjà d'arrache-pied. Les offres mises en place par les communes et les cantons ont un caractère plus durable que les hébergements privés. Les hébergements de masse sont déconseillés.
- **Toujours héberger les enfants et les jeunes avec leurs parents** – sauf si le bien-être de l'enfant est en péril.
- **Informé, accompagner et soutenir les personnes proposant des hébergements privés.** La population suisse et liechtensteinoise se montre très solidaire et une partie des réfugiés sont accueillis chez des particuliers. Il est important d'informer et d'accompagner ces personnes, afin qu'elles soient conscientes et préparées aux implications de l'accueil.¹⁵ Un soutien financier aux familles d'accueil de la part du canton permet non seulement d'honorer leur prestation, mais également d'assurer l'hébergement à plus long terme et, ainsi, de procurer une continuité et une stabilité.
- **Contrôler l'hébergement chez des particuliers.** La protection de l'enfance ne doit pas être négligée dans le cadre d'un hébergement chez des particuliers. Un tel contexte peut également présenter des risques pour les personnes vulnérables telles que des enfants et des jeunes.¹⁶
- **Encourager l'autonomie des réfugiés.** Il est important de développer des offres afin d'accompagner les réfugiés de la dépendance vers l'autonomie. Dans cette perspective, l'intégration sur le marché du travail est essentielle. L'administration communale pourrait initier une bourse d'emploi locale, en soulignant l'importance de places d'apprentissage pour les jeunes réfugiés.
- **Exploiter les prestations de l'aide sociale.** À condition de remplir certains critères, les réfugiés ont droit à des prestations de l'aide sociale. Il vaut la peine d'en informer les réfugiés et de les aider à remplir une demande.¹⁷
- **Renforcer la situation financière.** Après l'attribution des réfugiés à un canton déterminé, celui-ci et ses communes sont responsables de l'hébergement et de la prise en charge. Des ressources financières supplémentaires permettraient aux communes de mieux assurer la protection, l'encadrement et les services destinés aux enfants et aux jeunes réfugiés ainsi qu'à leurs familles.

Sont notamment concernés les droits des enfants suivants:

Art. 5 CDE: Rôle de la famille

Art. 9 CDE: cohabitation avec les parents

Art. 25 CDE: placement

Art. 26 CDE Sécurité sociale et économique

Art. 27 CDE: Niveau de vie suffisant et entretien

Art. 31 CDE Droit au repos, aux loisirs et à des activités récréatives propres à leur âge

¹⁴ Concept pour les réfugiés du [canton de St. Gall](#), [canton de Bâle-Campagne](#), [canton d'Argovie](#), [canton de Thurgovie](#), [canton de Lucerne](#) complété par le nouveau programme d'intégration; Agenda Intégration Suisse et programme cantonal d'intégration du [canton de Berne](#).

¹⁵ Par ailleurs, de nombreuses questions organisationnelles et financières se posent dans le cadre du séjour de personnes réfugiées. Des informations plus détaillées sur [l'hébergement de réfugiés chez des particuliers et sa préparation se trouvent ici](#) et dans les [informations pour familles d'accueil du canton de Lucerne](#). Le canton de Fribourg a publié des [informations pratiques pour les familles d'accueil en allemand](#) et [en français](#); le canton de Lucerne a publié une brochure pour [les familles d'accueil](#); le canton de Soleure a résumé les [conditions-cadres pour les familles d'accueil](#).

¹⁶ L'exploitation peut en faire partie, voir à ce propos la [Campagne de sensibilisation de la Confédération sur la traite des êtres humains](#).

¹⁷ La Conférence suisse des institutions d'action sociale propose une [vue d'ensemble des prestations d'aide sociale pour les réfugiés ukrainiens](#).

Information et échanges

- **Informé dans la langue maternelle.** De nombreux réfugiés ne maîtrisent guère de langues étrangères, voire aucune. Les cantons et les communes devraient réunir toutes les informations utiles et, en fonction des possibilités, les faire traduire dans la langue maternelle des réfugiés. Des fiches d'information suffisamment détaillées, tenant compte des particularités locales, devraient être élaborées. Cet effort doit être consenti lorsque les fiches d'information locales sont peu nombreuses et renvoient uniquement aux sites Internet de la Confédération.¹⁸
- **Proposer des cours de langues.** L'acquisition de la langue du pays d'accueil est un élément fondamental pour l'intégration. En ce qui concerne les cours de langues, il est important de veiller à ce que ceux-ci puissent être suivis par toutes les catégories, par exemple aussi par des mères d'enfants en bas âge sans possibilités de garde.
- **Tenir compte du contexte culturel.** Beaucoup de réfugiés ont connu un système totalement différent (politique, social, économique, culturel) et doivent d'abord se familiariser avec le système suisse ou liechtensteinois. Le cas échéant, il est particulièrement important d'informer les personnes concernées de manière appropriée, mais aussi de mener une réflexion sur le contexte culturel du côté des autorités.
- **Proposer des informations orales et des échanges.** Les informations transmises par écrit aux familles réfugiées sont fréquemment insuffisantes. De ce fait, elles devraient également être informées verbalement et obtenir des réponses à leurs questions. Des échanges réguliers sont recommandés pour développer la compréhension et un rapport de confiance face à une culture différente. Des médiatrices et médiateurs interculturels peuvent être sollicités à cet effet.
- **Définir des personnes de contact locales.** Il est souhaitable de définir des personnes ou des services de contact compétents pour les personnes réfugiées et de les informer qu'elles peuvent s'adresser à ces services pour toute question. De tels points de contact doivent bénéficier de formations et de soutiens correspondants.

Aménager un groupe de travail interdisciplinaire. Au sein de l'administration, un tel groupe de travail permet aux acteurs locaux concernés par des thèmes liés à la migration de coopérer et d'échanger des informations.

Sont notamment concernés les droits des enfants suivants:

Art. 2 CDE Pas de discrimination

Art. 17 CDE Accès à l'information

Art. 30 CDE Protection des minorités

Art. 31 CDE Participation aux loisirs, à la vie culturelle et artistique, incitations publiques

¹⁸ Des [informations pour les nouveaux arrivants](#) sont publiées par la Confédération. Les communes du canton de St. Gall ont élaboré des [brochures de bienvenue illustrées](#) avec un [concept](#) correspondant; le canton de Fribourg a publié des [informations importantes pour réfugiés ukrainiens en allemand, français, ukrainien et russe](#); le canton d'Argovie propose des [informations utiles en sept langues](#); le [canton de Genève](#) et le [canton des Grisons](#) ont réuni des informations similaires; le canton de Lucerne publie des brochures d'information en [allemand](#) et en [ukrainien](#).